

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an.....\$3.
do do quatre mois..... 1.00
do do un mois..... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an..... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne...\$0.10
Tous les jours..... 0.03
Trois fois par semaine..... 0.06
Une fois la semaine..... 0.03
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 6 Février 1884

LÉGISLATURE D'ONTARIO

Après un débat prolongé sur l'adresse, M. Meredith a proposé hier, un amendement qui a été rejeté par 45 contre 33. C'est donc une majorité de 12 pour M. Mowat. Plus de quarante membres ont parlé tour à tour pour ressasser les éternelles questions de frontières, des cours d'eaux, des droits provinciaux.

VOITURAGE PAR TERRE

Le projet de loi que voudrait faire adopter M. McCarthy, au sujet des voitures par terre, est important. Nous y lisons que ceux-ci ne seront responsables de la perte d'effets valant plus de \$50, à moins, comme le dit le bill, que lors de leur livraison à la station, au bureau, magasin ou entrepôt de voiturier, ou à son agent, teneur de livres, conducteur, charretier ou autre employé, la valeur et la nature de ces objets n'aient été déclarées par la personne qui les envoie ou les remet, et qu'un surcroît de prix de transport, ou l'engagement de le payer, ne soit accepté par le voiturier, ou son agent ou employé qui recevra ce paquet ou colis....

Cet acte n'entend pas, néanmoins, modifier la responsabilité des voituriers coupables de négligence ou d'incurie. Et aucun contrat général ne saurait, non plus restreindre cette responsabilité, s'il n'était signé du propriétaire des effets, puis jugé juste et raisonnable par le tribunal.

LES PILOTES

M. Amyot, l'actif député de Belle Chasse, a présenté un projet de loi dans le but de constituer en corporation les pilotes qui font le service entre Québec et Montréal. Les affaires de cette corporation seraient gérées par cinq directeurs, dont les devoirs et attributions se résumeraient ainsi: Faire des règlements pour l'administration de ses biens; régler la discipline des pilotes, établir de temps à autre l'ordre dans lequel les pilotes serviront comme témoins; déterminer le mode de remplir les vacances survenant dans le nombre des directeurs, pendant la durée de leur charge; régler la manière de procéder tant aux assemblées générales de la corporation qu'aux assemblées du conseil de direction; faire le partage et la distribution des revenus; pour voir à la nomination, régler les devoirs et fixer le salaire des différents officiers nécessaires à la bonne gestion des affaires de la corporation; fixer les dépenses de la corporation; enfin, régler toutes les matières se rattachant de la te.

Il vient d'être intenté sept autres poursuites contre des sous-officiers rapporteurs qui avaient refusé d'enregistrer les votes d'électeurs à Algoma.

M. Fabien Gingras, traducteur aux Communes, est mort ce matin, à sa résidence à Ottawa.

ECHOS DU PARLEMENT

Sir Richard Cartwright a donné avis qu'il présenterait, demain, une résolution déclarant que le ministre des finances ne devait pas avancer \$300,000 à la Banque d'Echange dont les affaires étaient alors embarrassées, et surtout qu'il ne devait avancer aucune somme quelconque sur la garantie personnelle d'un directeur, membre du Sénat. C'est donc tout simplement un vote de non-confiance que ménage sir Richard à la chambre.

Un état déposé sur le bureau de la chambre nous apprend que sept fermes établies et entretenues par le gouvernement pour l'instruction des Sauvages, ont été fermées depuis le premier janvier 1882. Ces fermes sont celles de la rivière de la Queue d'Oiseau, du Fort Pelly, du Lac Croche, de Qu'Appelle, de Indian Head, du Lac au Canard, et de Prince Albert. Le gouvernement a cru que les Sauvages avaient eu le temps de s'instruire suffisamment des détails de la culture. En 1882, ces fermes qui ont employé 450 Sauvages, coûtèrent \$19,105 et en 1883, \$11,336.

Il appert, d'après un dernier rapport soumis à la chambre, conformément à l'acte refondu des chemins de fer, que les recettes de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, se sont élevées à \$4,491,351, pour l'année expirée le 30 juin 1883, et que les dépenses d'exploitation se chiffrent par \$3,953,468, ce qui représente un profit net de \$537,883. Voici le détail des opérations:

Table with 2 columns: Description of operations and Amount. Includes: Entretien de la ligne, Coût et réparation des rails, Coût et entretien des wagons, Dépenses générales du service.

LA QUESTION DU PACIFIQUE

LA SEANCE D'HIER

Discours de sir Charles Tupper

La séance s'ouvre à trois heures et quart. Sir Charles Tupper propose que la chambre se forme en comité pour considérer certains résolutions concernant le chemin de fer canadien du Pacifique. En proposant ces résolutions, sir Charles dit que les prévisions de l'année dernière quant à la construction du chemin ont été plus que réalisées, car il est évident aujourd'hui que la ligne sera complétée dans l'automne de 1883, et le chemin ouvert au trafic dans le printemps de 1884. Après avoir donné quelques explications au sujet de la clause 43 du contrat, sir Charles parle de la construction des 213 milles de chemin entre Port Moody et Kamloops qui sont faits de la manière la plus satisfaisante. \$7,000,000 sur les \$9,000,000 accordés aux entrepreneurs pour la construction de cette partie du chemin ont été dépensés et le contrat sera complété avant le temps spécifié.

La compagnie du Pacifique a, en ce moment, 9,000 employés à son service sur la section au nord du lac Supérieur, et elle poursuit ses travaux avec une grande vigueur.

L'opposition disait, lorsque le contrat a été accordé, que le gouvernement n'exigeait pas de la compagnie un chemin d'assez bonne qualité, mais les événements ont prouvé le contraire. Les entrepreneurs ont construit un chemin qui ne le cède à aucun autre chemin transcontinental en Amérique. Sir Charles donne ensuite des dé-

tails sur la qualité des travaux sur différentes parties du chemin, et dit qu'en général la compagnie a exécuté son contrat d'une manière irréprochable. L'automne dernier, afin d'aider la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique à se procurer le capital nécessaire pour la construction, par le placement de ses actions non vendues, le gouvernement a consenti, moyennant le dépôt entre ses mains d'une somme et de garanties suffisantes, à assurer le paiement d'une dividende minimum de trois pour cent, pendant dix ans, sur soixante-cinq millions d'actions, cet arrangement étant fait avec la conviction que par là les actions seraient plus fermes et acquerraient plus de valeur sur le marché; mais un concours de circonstances défavorables a empêché la réalisation de ces espérances et la compagnie n'a pu obtenir le capital nécessaire par la vente de son stock.

Sir Charles dit qu'il veut maintenant discuter cette question posément et sans récrimination contre personne, et qu'il cherchera avec grand soin à donner à la chambre un état fidèle de la position.

Lorsque le contrat actuel a été accordé au syndicat du Pacifique, l'opposition disait que le gouvernement lui accordait des conditions trop avantageuses, mais les faits ont prouvé le contraire. Le syndicat a déposé entre les mains du gouvernement \$8,000,000, qu'il ne peut pas toucher, et des garanties de premier ordre; il ne demande aujourd'hui aucun changement dans les conditions de son contrat et il lui serait facile de terminer le chemin à la date prévue par le contrat, 1891, mais le gouvernement croit qu'il est dans l'intérêt du pays que le chemin soit terminé à l'automne 1885, et c'est pourquoi il avait consenti à accorder la garantie sur les \$65,000,000 et il manquera aujourd'hui à son devoir s'il ne se posait pas les résolutions actuelles.

Les conditions de cette avance sont qu'à l'avenir le paiement sera fait à la suite de l'exécution des travaux, d'après le système suivi pour les autres contrats publics sur les canaux et autres chemins de fer. L'ingénieur en chef du gouvernement fait l'estimation de ce que coûtera l'exécution des travaux sur une certaine distance et recommande le paiement; et la somme de \$22,500,000 ne sera payée que sur certitude que l'ouvrage sera entièrement complété.

ROBES DE BUFFLES!

Allez au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encaissement. M. TACKBERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.

Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de de loupervier, d'ours du nord et japonais. Sur 33 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loupervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas. Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas. J. B. TACKBERRY, Encanteur.

CONTRAT DE MALLE

DES soumissions cachetées, adressées au maître général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, VENDREDI 22 FÉVRIER 1884, pour le transport des malles de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, dix-huit fois par semaine, aller et retour, entre New-Edinburgh et Ottawa à partir du 1er Avril prochain. Le transport peut-être fait à pied ou par le bureau de New-Edinburgh tous les jours, dimanches exceptés, à 8 00 a. m., 1 00 p. m. et 7 00 p. m. et devront être rendues au bureau de Poste d'Ottawa à 8 20 a. m., 1 20 p. m. et 7 20 p. m. Les malles devront quitter le bureau de poste d'Ottawa immédiatement après chaque échange de malles et être rendues à New-Edinburgh dans les vingt minutes suivantes. Des avis imprimés, contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat, peuvent être vus, et des formulaires de soumission ou peuvent être obtenus aux bureaux de poste de New-Edinburgh et d'Ottawa au bureau du sous-secrétaire.

T. P. FRENCH, Inspecteur des postes. Bureau de l'Inspecteur des Postes, Ottawa. 17 Janvier, 1884.

1884 JANVIER 1884

GRANDE VENTE ARGENT COMPTANT

Avant de prendre l'inventaire. 5 LIGNES A BON MARCHÉ 5. ETOPES A ROBES—703 pièces d'étoffes à robes, achetées en job. Les meilleures que nous ayons jamais eues. COUVERTES—311 paires pour être vendues pour moins du coût de la manufacture. GILETS POUR DAME—160 gilets pour dame (un autre job), à moitié prix. TOILE A NAPPE—49 pièces venant d'être reçues. La moins chère à Ottawa. TAPIS—96 pièces qui doivent être vendus pendant le mois. Bon marché.

BRYSON, GRAHAM & Co., RUE SPARKS.

ROBES DE BUFFLES!

Allez au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encaissement. M. TACKBERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.

Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de de loupervier, d'ours du nord et japonais. Sur 33 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loupervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas. Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas. J. B. TACKBERRY, Encanteur.

CONTRAT DE MALLE

DES soumissions cachetées, adressées au maître général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, VENDREDI 22 FÉVRIER 1884, pour le transport des malles de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, dix-huit fois par semaine, aller et retour, entre New-Edinburgh et Ottawa à partir du 1er Avril prochain. Le transport peut-être fait à pied ou par le bureau de New-Edinburgh tous les jours, dimanches exceptés, à 8 00 a. m., 1 00 p. m. et 7 00 p. m. et devront être rendues au bureau de Poste d'Ottawa à 8 20 a. m., 1 20 p. m. et 7 20 p. m. Les malles devront quitter le bureau de poste d'Ottawa immédiatement après chaque échange de malles et être rendues à New-Edinburgh dans les vingt minutes suivantes. Des avis imprimés, contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat, peuvent être vus, et des formulaires de soumission ou peuvent être obtenus aux bureaux de poste de New-Edinburgh et d'Ottawa au bureau du sous-secrétaire.

T. P. FRENCH, Inspecteur des postes. Bureau de l'Inspecteur des Postes, Ottawa. 17 Janvier, 1884.

FUMEZ

LES CIGARES CABLE

ET EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL.

ON DEMANDE Un garçon, âgé de 14 à 16 ans, pour se rendre généralement utile dans une maison privée. S'adresser à Mae Bélanger, 284 rue Sussex.

DES soumissions cachetées, portant la souscription "Habilllements pour la Police à cheval," et adressées à l'Honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi, Jeudi, 14 Février 1884. Des formulaires imprimés de soumission, contenant tous les renseignements voulus quant aux articles et les qualités requises, seront fournies par le sousigné. On ne recevra que les soumissions qui seront faites sur ces formulaires. On pourra voir des échantillons de tous les articles en s'adressant au Bureau du Sousigné. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme "égale à dix pour cent" du total de soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne qui signe le contrat sur demande de ce faire, ou si elle n'agit de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis. Il ne sera rien payé aux journaux qui publient cette annonce sans y avoir été d'accord autorisés. FRED WHITE, Contrôleur. P. C. du M. O. N. Ottawa, 10 Janvier, 1884.

PATINS, PATINS, PATINS

Assortiment Complet E. G. LAVERDURE No. 96 Rue RIDEAU. 30 mars 1883

VIEUX DE 54 ANS L'ELIXIR

Végétal balsamique N. H. DOWNS A subi une épreuve de CINQUANTE QUATRE ANS, et a été reconnu comme le meilleur remède contre les Rhumes, la Toux, le Coqueluche et toutes les maladies des Pouxmons. PRIX 25 cts. et \$1.00 la Bouteille. VENDU PARTOUT, et par C. O. DACIER, Ottawa. 14 mai 1883

MAISON A VENDRE

Une maison en bois, contenant onze chambres et divisée en deux logements avec grand jardin, hanger et terrain spacieux, numéro 592 et 594, rue St. Patrice, Ottawa. Bonnes conditions.

DECOUVERTE IMPORTANTE

DIPHThERINE ANTI-DIPHThERITIQUE

Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge, guérissant la Consommation, Bronchites et Rhumes. LA DIPHThERIE VAINGUE! Aux ravages de cette maladie terrible et répugnante, on a trouvé un remède qui a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède. Inventé et préparé par le Docteur N. LACERTE, Lévis, P. Q.

AMERS CANADIENS

TRESOR DES DYPPEPTIQUES préparés aussi par le même, en vente chez les pharmaciens et en dépôt chez ELZEAR ALARIE, 71 Rue Bolton, Ottawa. 4 janvier 1884.

La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique

BUREAU DE SECURITAIRE. Montréal, le 11 Janvier 1884. Le dividende semi-annuel sur le capital-actions de la compagnie, au taux de trois pour cent par année, garanti par l'arrangement intervenu avec le gouvernement du Canada, et un dividende-intérêt semi-annuel supplémentaire, au taux de deux pour cent par année, déclaré par cette compagnie, formant conjointement un dividende semi-annuel sur le dit capital-actions au taux de Cinq pour cent par année SERONT PAYÉS LE LUNDI, 18 FÉVRIER 1884

aux actionnaires inscrits à cette date. Des mandats pour la valeur de ce dividende, payable à la succursale de la Banque de Montréal, 69 Wall street, New-York, seront livrés le 18 février, au bureau des agents de la compagnie, MM. J. Kennedy, Tod & Cie, 63 William street, New-York, aux actionnaires inscrits comme résidents aux États-Unis et en Canada. Tous les autres mandats seront livrés, à la même date, au bureau de MM. Morton, Rose & Cie, Bartholomew Lane, Londres, Angleterre. Les livres de transfert de la compagnie seront fermés à trois heures p.m., le samedi 26 janvier, et seront rouverts à 10 heures a. m. le samedi 23 février 1884. Par ordre des directeurs, CHARLES DRINKWATER, Secrétaire.

Chemin de fer du Nord

A PARTIR DE LUNDI, 27 Septembre 1883. Les trains circuleront comme suit:

Table with 4 columns: Direction (Départ de, Arrivée à), Type (Mixte, Malle, Express), and Time. Includes routes between Montreal and Quebec.

Sur tous les Trains pour Passagers il y a des magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit. Les trains du dimanche partent de Montréal et Québec à 4 p. m. Les Trains circulent d'après l'heure le Montréal. En connection avec le chemin de fer du Grand Tronc et le chemin de fer Canada Atlantic BUREAU GENERAL: Québec. BUREAU DES BILLETS: Nos. 140 Rue Saint-Jacques, et à l'hôtel Windsor Montréal. QUEBEC: Vis-à-vis l'hôtel Saint-Jovis. A. DAVIS, Surintendant. 1er Déc. 1882